



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-675-1

Version PDF

Autre référence : 2011-675

Ottawa, le 3 novembre 2011

Avis d'audience

18 janvier 2012

Miramichi (Nouveau-Brunswick)

Corrections à l'article 11

Suite à l'avis de consultation de radiodiffusion 2011-675, le Conseil annonce ce qui suit :

L'article suivant est modifié et les changements sont en caractères gras :

Article 11

Wasauksing First Nation (Ontario)

Demande 2011-1044-4

Demande présentée par Wasauksing Communications Group en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une entreprise de programmation de radio FM autochtone de type B de langues anglaise et ojibwa à Wasauksing First Nation.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 91,3 MHz (canal 217A1) avec une puissance apparente rayonnée de 60 watts et une hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen de -1 mètre.

Le demandeur propose de diffuser un minimum de **126** heures de programmation produite par la station au cours de chaque semaine de radiodiffusion, avec un minimum **de deux heures** en langue ojibwa.

Secrétaire général